



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe

Châtillon, mai 2009

Bulletin municipal N°04

Déclarations d'impôt 2008

Merci aux contribuables qui ont rendu leur déclaration d'impôt jusqu'à ce jour.

Les retardataires sont priés de remettre leur DI 2008,

au Secrétariat communal de Châtillon d'ici à

Mardi 26 mai 2009 à 18 h

Par avance, merci pour votre collaboration.

Remplissage des piscines

Conformément au règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune de Châtillon, art. 12.3, chaque remplissage de piscine de plus de 5 m³ sera annoncé au Service des eaux par le propriétaire.

Le Service des eaux donnera son préavis quant à l'opportunité du moment retenu pour effectuer un tel remplissage.

Veuillez donc s.v.pl., avertir M. Dominique Queloz, responsable du réseau d'eau, tél. 032 422 88 59.

Entretien des HAIES (rappel)

Art. 51 RCPL : L'élagage des arbres et des haies bordant les rues et les places publiques se fera conformément aux dispositions de la loi sur les constructions et l'entretien des routes, faute de quoi l'autorité communale fera exécuter ces travaux aux frais du propriétaire.

Art. 76 al.2 : Aux endroits sans visibilité, les clôtures fixes et les plantations de tout genre, telles que les haies vives, **ne doivent pas s'élever à plus de 80 cm** de la chaussée.

Art. 74 al.3 : La route doit être maintenue libre de toute branche la surplombant jusqu'à une hauteur de 4 m 50 de la chaussée.

Traitement aux herbicides aux abords des chemins, routes et cours d'eau communaux.

De manière générale, l'utilisation d'herbicides sur des surfaces herbeuses n'est pas interdite. En effet, la couche d'humus peut retenir les substances nocives des herbicides.

En revanche, l'utilisation d'herbicides est interdite depuis 1986 sur les routes, les chemins et les places publics (y compris sur une bande verte de 50 cm). Cette interdiction a été étendue au domaine privé en 2001 car chaque utilisation présente un risque pour l'environnement. En effet, d'éventuelles présences d'herbicides sur la chaussée en revêtement dur peuvent ruisseler jusqu'à la grille de la route à proximité ou être infiltrées directement dans le sous-sol lorsque la surface est meuble (ex. chaille).

Office de l'environnement info



Tondeuses à gazon

Petit rappel de bon voisinage

L'utilisation des tondeuses à gazon à moteur, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, les autres jours de 12h à 13h et de 20h à 8h, le samedi dès 18h. (art. 44 RCPL)

Agenda 2009

- **Samedi et dimanche 20 et 21 juin 09**
Fête du Village de Châtillon
- **Dimanche 28 juin 09**
SlowUp Jura " Agglo'balade "
- **Dimanche 06 décembre 09**
Marché de Noël



Administration communale Châtillon